

Le fauchage en bord des routes

Le Conseil départemental de Vaucluse réalise chaque année une campagne de fauchage le long des 2 330 km de routes départementales qu'il gère.

Toujours plus pour la sécurité des Routes Départementales

CONTACT

Le fauchage, qui vise avant tout à garantir la sécurité des usagers et à contribuer à la conservation du patrimoine routier (chaussées, accotements, équipements), consiste à :

- Réduire la hauteur de l'herbe aux abords du réseau routier départemental, accotements, fossés, talus, îlots et délaissés,
- Maîtriser la végétation indésirable au niveau des ouvrages d'art routiers (ponts, murs de soutènement, buses) et des équipements de la route (panneaux de signalisation, glissières de sécurité).

DÉPARTEMENT
DE VAUCLUSE

 0490161500

 CONTACTER

Une pratique bien rodée qui s'adapte au fil des années aux besoins de préservation de la biodiversité

Depuis 2007 et la mise en place des niveaux de service de fauchage dans le Conseil départemental de Vaucluse, le développement durable est devenu un guide important des politiques d'entretien routier, tant au niveau national (interdiction des herbicides, loi sur la Transition Energétique) qu'au niveau de la collectivité (Agenda 21, Vaucluse 2025-2040).

Les pratiques de fauchage du Conseil départemental de Vaucluse ont évolué afin d'intégrer le développement durable.

Ainsi, depuis plusieurs années, les services routiers départementaux ont procédé au relèvement de la hauteur de fauche qui est aujourd'hui comprise entre 10 et 14 cm ; ce réglage permet :

- de favoriser la biodiversité en permettant l'installation et la croissance de plantes vivaces,
- de maintenir un couvert végétal favorisant la stabilisation des talus, fossés ou accotements, et limitant l'installation de plantes envahissantes,
- de réduire les casses des engins,
- d'améliorer le bilan carbone des interventions (baisse des consommations de carburants),
- de réduire les risques de propagation des maladies,
- de réduire les apports en azote liés à la dégradation du broyat sur le sol qui stimulent la pousse.

A terme, il est prévu d'atteindre un relèvement de la hauteur de fauche à 15 cm sur l'ensemble du réseau routier départemental.

L'organisation du fauchage

C'est le Document d'Organisation du Fauchage (DOF) qui définit les modalités de programmation et d'exécution de l'entretien des dépendances vertes du domaine routier départemental.

Le fauchage est très majoritairement réalisé en interne, par les équipes des onze centres routiers répartis sur le département. Il représente en moyenne de 15% à 25% de l'activité globale des centres routiers, pour un kilométrage cumulé de fauche voisin de 30 000 km/an.

Pour cela, le Conseil départemental de Vaucluse dispose d'un matériel performant. La flotte de véhicules a fait l'objet d'une remise à niveau importante depuis 2007 :

- 24 tracteurs équipés de groupe de fauchage (ou épareuse) plus « économiques », répartis dans les 11 centres routiers,
- une faucheuse sous glissière installée sur un porteur 4X4 polyvalent qui permet d'assurer le fauchage de la végétation présente sous les glissières de sécurité, impossible avec les matériels classiques.

Depuis 2014, ce matériel spécifique, mutualisé entre les 4 agences routières permet d'éviter l'usage d'herbicide sous les 170 km de glissières du réseau routier départemental.

- deux brosses de désherbage acquises fin 2016 pour remplacer l'utilisation d'herbicides le long des murets ou parapets en bordure de chaussées.

Consignes de sécurité aux abords des chantiers

Dès qu'ils rencontrent un atelier de fauchage le long des routes, les automobilistes sont invités à réduire leur vitesse et à respecter la signalisation en place afin de préserver leur sécurité et celle des agents qui interviennent.



Département
VAUCLUSE
www.vaucluse.fr



DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE
Rue Viala - CS 60516
84909 Avignon Cedex 09